

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023

ID : 062-216207365-20231215-DEC2023\_192-AI

S'LO

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS  
COMMUNE DE SAILLY-SUR-LA-LYS**

**DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE  
POUR 5 ANS - EPMR CHATEAU BAS ST MAUR - SAILLY-SUR-LA-LYS**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 20 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition tarifaire présentée par la société ORONA OUEST NORD SAS ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : est signé avec la société ORONA OUEST NORD SAS (sise 9 RUE Jules Mousseron – 59160 LOMME) un devis relatif à un contrat de maintenance pour 5 ans, pour l'EPMR du Château Bac St Maur, pour un montant de 1.004€ TTC ;

**ARTICLE 2** la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 15 décembre 2023

DEC2023\_192



Pour le Maire empêché,  
L'adjoint suppléant,

Vincent KNOCKAERT

**DGS**